

AISBL (ASSOCIATION INTERNATIONALE SANS BUT LUCRATIF)

Une **AISBL** (Association Internationale Sans But Lucratif) est une forme juridique spécifique à la Belgique, permettant la création d'organisations à but non lucratif avec une vocation internationale. Voici quelques caractéristiques clés d'une **AISBL** :

1. Définition

Une **AISBL** est une association constituée selon le droit belge, mais qui a un objectif international, c'est-à-dire qu'elle mène des activités dans plusieurs pays ou qui s'adresse à un public international. Elle n'a pas pour but de réaliser des bénéfices financiers pour ses membres, et les bénéfices réalisés doivent être réinvestis dans l'objet social de l'association.

2. Cadre légal

L'**AISBL** est régie par la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations (modifiée depuis), sous le droit belge. Les statuts d'une **AISBL** doivent être déposés et publiés au Moniteur belge (le journal officiel de la Belgique), ce qui confère à l'association une reconnaissance juridique.

3. Objet social

Le champ d'action d'une **AISBL** est généralement d'intérêt général, touchant souvent des domaines tels que ***l'humanitaire, la culture, l'éducation, la recherche scientifique, l'environnement, ou le développement socio-économique***. L'association doit avoir un caractère international, ce qui signifie qu'elle mène des activités ou a des membres dans plusieurs pays.

4. Membres

Une **AISBL** peut avoir des membres de différentes nationalités, et elle doit inclure des personnes physiques ou morales venant de différents pays. Les membres participent à l'Assemblée générale, où les grandes décisions concernant l'association sont prises (élection du conseil d'administration, modification des statuts, approbation des budgets, etc.).

5. Administration

Une **AISBL** est dirigée par un conseil d'administration, responsable de la gestion quotidienne et des décisions stratégiques de l'association. Le conseil d'administration est élu par l'Assemblée générale, composée des membres de l'association.

6. Avantages Reconnaissance internationale :

La forme juridique AISBL est largement reconnue dans l'Union européenne et au-delà, ce qui facilite les collaborations internationales. **Statut fiscal** : En fonction de la nature de ses activités, une **AISBL** peut bénéficier d'avantages fiscaux, notamment des exemptions de certaines taxes.

7. Exemples d'AISBL

De nombreuses organisations internationales et réseaux d'associations humanitaires, environnementales, ou scientifiques sont des **AISBL**. Par exemple, des associations professionnelles européennes ou des ONG internationales utilisent cette forme juridique pour coordonner leurs actions transnationales. En résumé, une **AISBL** est une structure juridique adaptée aux organisations internationales à but non lucratif qui souhaitent opérer dans plusieurs pays tout en bénéficiant d'une reconnaissance et d'une protection juridique en Belgique.